

# CONCOURS DE Fleurissement

JARDIN OU BALCON,  
DÉFENDEZ VOS COULEURS !

Inscription jusqu'au 28 juin  
sur [ville-antony.fr](http://ville-antony.fr)



# Règlement

## Article 1

La Municipalité d'Antony, organise le concours des maisons et balcons fleuris.

## Article 2

Le concours est ouvert à tous les antoniens.

## Article 3

Il a pour but l'embellissement et le fleurissement de la Ville d'Antony, en particulier les jardins en bordure de rue, les balcons, terrasses, visibles de la voie publique.

## Article 4

Le concours comporte 2 catégories :

1. Maisons avec jardins fleuris visibles de la rue
2. Balcons ou terrasses fleuris visibles de la rue

## Article 5

La visite officielle du jury, planifiée début juillet, permettra de déterminer les lauréats.

## Article 6

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

# Inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Étage : .....

Tél. : .....

Mail : .....

Désire participer au « concours de fleurissement » et accepte les conditions du règlement général du concours.

## Catégorie

Maison

Balcon

Antony, le .....

## Signature

.....

## Bulletin à retourner à

Direction des Sports et de l'Événementiel

Mairie d'Antony

Place de l'Hôtel-de-Ville

BP 60086

92161 ANTONY Cedex

01 40 96 73 66

evenements\_animation@ville-antony.fr